



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Plateforme Handicap & Parcours

FICHE DE POSTE

1 – DENOMINATION DU POSTE

Psychologue IME Maillol

2 – DEFINITION DU POSTE

« Faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur la composante psychique des individus, considérés isolément ou collectivement », (Titre II, Chapitre 1, Article 3 du Code de Déontologie des Psychologues).

L'action du psychologue s'inscrit en cohérence avec les orientations de l'association, qui favorisent la mutualisation et la transversalité au sein des établissements et services de l'association.

Le psychologue apporte ses ressources et compétences en appui technique, pour permettre à l'équipe de garantir un accompagnement de qualité.

3 – SERVICES DE RATTACHEMENT :

PLATEFORME HANDICAP ET PARCOURS - IME Aristide MAILLOL

Lieu : 198, chemin du Mas Taillant 66430 BOMPAS

4– MISSIONS DU POSTE :

Dans le cadre de ses fonctions :

La mission première d'analyse et d'intervention auprès de personnes, de groupes et d'institutions peut se décliner autour de quatre grands axes :

- Intervention auprès des jeunes et de leurs familles
- Soutien auprès de l'équipe de l'IME, participation à la vie institutionnelle
- Collaboration avec les partenaires
- Maintien de ses connaissances à jour (temps de « documentation personnelle »).

La prise en compte du statut de cadre technique génère également certaines missions :

- Réflexion et élaboration des projets de l'établissement, conjointement avec les cadres (chef de service et pédopsychiatre), ainsi qu'avec le reste de l'équipe.
- Participation à des temps de formation.
- Apporter un appui technique à la Direction.
- Participation à la démarche qualité dans son ensemble.

« La pratique du psychologue ne se réduit pas aux méthodes et aux techniques qu'il met en œuvre. Elle est indissociable d'une appréciation critique et d'une mise en perspective théorique de ces techniques », (Titre II, Chapitre 3, Article 17 du Code de Déontologie des Psychologues).

Institut Médico Educatif Aristide MAILLOL

198 Chemin du Mas Taillant - 66430 BOMPAS

Tél : 04 68 61 15 25 – Fax : 04 68 61 73 34 - e.mail : contact.ime.aristide.maillol@asso-sauvy.fr

www.association-sauvy.fr

5 – ACTIVITES LIEES AU POSTE :

- Intervention auprès des jeunes :
 - Observations,
 - Evaluations, bilans
 - Suivis psychologiques individuels ou en groupes
- Intervention auprès des familles :
 - Entretiens familiaux à visée thérapeutique
 - Entretiens avec la famille à visée de bilan
- Collaboration avec les familles, les partenaires :
 - Travail d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien, selon les situations, demandes et besoins,
 - Faciliter les communications entre la famille et l'institution.
- Participation à la vie institutionnelle :
 - Présence aux différentes étapes qui jalonnent le parcours des jeunes au sein de l'établissement : admissions, réorientations...
- Réunions d'équipe : PP, synthèses, réflexion clinique et théorique...
- Soutien auprès des professionnels de l'IME en individuel ou en groupe, aide à la prise de recul, la mise en sens et à l'élaboration de situations difficiles
- Travail de rédaction sur les différentes tâches imparties.

6 – ENJEUX :

- Promouvoir le respect de la personne dans sa dimension psychique, la soutenir dans l'émergence de sa singularité
- Faciliter la libre circulation de la parole et des informations au sein du service, participer à la mise en place d'une réflexion commune à l'équipe
- Apporter un éclairage théorico-clinique sur les changements et la vie institutionnelle aux différents niveaux (établissement, plateforme, associatif)
- Démarche qualité, certifications et promotion de la bientraitance.
- Travailler les relations extérieures (image de l'établissement, partenariat...).

7 – RELATIONS HIERARCHIQUES

- Sous l'autorité du chef de service, du Directeur de l'établissement, du Directeur de la plateforme handicap et parcours, du Directeur général de l'association, du Président de l'Association.

8– DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Pas de délégation

9 – RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Salariés de la Plateforme Handicap et Parcours.

10 – PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL

- Dans l'établissement :
 - Analyse des pratiques
 - Réflexion théorique, à thème (selon les demandes et besoins des équipes éducatives).
 - Réflexion institutionnelle (démarche qualité, organisation interne, documents réglementaires...).
- En dehors de l'établissement :
 - Promotion de l'établissement (échanges intra et inter associatifs, connaissance du schéma départemental du handicap...).
 - Formation continue

11 – COMPETENCES REQUISES

- Diplôme Master II en Psychologie ou DESS : « L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O du 26 juillet 1985. Sont psychologues les personnes qui remplissent les conditions de qualification requises dans cette loi. Toute forme d'usurpation du titre est passible de poursuites », « L'exercice professionnel de la psychologie requiert le titre et le statut de psychologue », (Titre II, Chapitre 1, Articles 1 et 2 du Code de Déontologie des Psychologues).
- « Le psychologue tient ses compétences : de connaissances théoriques régulièrement mises à jour, d'une formation continue et d'une formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises », (Titre I.2 du Code de Déontologie des Psychologues).

12 – APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Capacités organisationnelles
- Qualités relationnelles et de communication
- Qualités d'écoute et disponibilité
- Capacité à prendre du recul
- Se former selon les besoins relevés

Cette fiche de poste est non exhaustive et sujette à évolution.

Signature du salarié :

Signature du Directeur :